



SNUDI FORCE OUVRIERE 95
Syndicat National des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles
Union Départementale Force Ouvrière
38 Rue d'Eragny
95310 Saint-Ouen l'Aumône
Tél : 01 30 32 83 85 / 06 81 12 76 30 ou snudi.95@free.fr
Fax : 01 34 22 03 18
Site : www.snudifo95.com

REUNION D'INFOS SYNDICALES

Mardi 20 novembre 2018

MIDI
à US

Ecole élémentaire Les Tilleuls
27 rue Tampont - 95450 Us

ordre du jour : droits et obligations, situation sur la circonscription, PPCR, inclusion scolaire...
Vous pourrez poser toutes vos questions, déposer vos dossiers, vous syndiquer si ce n'est pas déjà fait...

Les réunions sont ouvertes à tous les enseignants du primaire (syndiqués ou non).

POUR DEDUIRE LES 2H DES 108H ANNUALISEES

Les 2h de réunions peuvent être déduites des animations ou conférences pédagogiques et des concertations.

POUR DEDUIRE LES 2 HEURES, IL FAUT PREVENIR PAR ECRIT VOTRE IEN

Modèle de courrier

M. l'IEN,

J'ai l'honneur de vous informer que je participerai (ou j'ai participé) à la Réunion d'Information Syndicale (RIS) organisée par le SNUDI-FO 95, le(date)..... de(heures)..... à (lieu).....

Conformément au droit syndical (arrêté d'application du 29 août 2014 et décret 82-447 modifié), ce temps peut être déduit des 108 heures annualisées obligatoires (concertations, animations ou conférences pédagogiques) prévues par le décret 2008-775 du 30 juillet 2008 (modifié par le décret n° 2017-444 du 29 mars 2017).

Je ne participerai donc pas (je n'ai pas participé) àdu

.....
Veuillez recevoir, M. l'inspecteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

SIGNATURE

**A l'issue de chaque réunion d'information syndicale,
le SNUDI-FO remet une attestation de présence aux participants.**